



Deûlémont, le 18 mars 2026

Dans le cadre d'une convention signée entre la Commune de Deûlémont (Nord) et les Voies Navigables de France,

La Commune de Deûlémont propose une convention d'occupation temporaire pour un terrain nu, d'une superficie de 115 m², permettant l'installation de bâtiments (structures légères et démontables) dans le but d'y aménager une « guinguette » Quai de la Marine, port de plaisance Deûlémont.

La mise à disposition du bien est fixée à partir du mois de mai 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, date de fin de la convention précitée ; avec un renouvellement possible de la COT pour une durée de 10 années, soit du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2037.

Toute candidature est à adresser en Mairie de Deûlémont (Nord), Hôtel de Ville, 5 Place Louis Claro à 59890 DEULEMONT (Nord) – tél : 03.20.39.21.04



Christophe LIENART
Maire de Deûlémont